

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE TROYES-BARBEREY**

Comité Syndical  
-----

Secrétaire de séance :  
Mme Catherine LEDOUBLE

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président du Syndicat Mixte

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

COMITE SYNDICAL DE L'AERODROME  
DE TROYES – BARBEREY  
-----

Séance du vendredi 04 avril 2025  
(après-midi)  
-----

Délibération n°06/2025  
-----

Compte financier unique (CFU) pour  
l'exercice 2024

**Date de convocation** : 19 mars 2025

**Date d'affichage** : 14 avril 2025

**Nombres de membres** :

- en exercice : 09
- présents : 06
- votants : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 avril, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Alain HUBINOIS.

**Etaient présents** :

- Mme Catherine LEDOUBLE, Mme Marie-Thérèse LEROY, M. Alain HUBINOIS, M. Thierry DELTOUR, M. Alain BALLAND et Mme Anne-Marie ZELTZ.

Formant la majorité des membres du Comité Syndical en exercice (6/9).

**Etaient excusés et/ou représentés** :

- Mme Isabelle HELIOT-COURONNE,
- M. Sylvain CONVERS était représenté par son suppléant M. Thierry DELTOUR,
- M. Olivier Girardin,
- M. Bruno GANTELET, présent, n'a pas pris part au vote.

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) :

Sous la présidence de M. Alain HUBINOIS, doyen de séance, M. Bruno GANTELET, Président, ayant quitté la salle et n'ayant ni pris part au débat, ni au vote ;

Vu les articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi des finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi des finances pour 2021 et l'article 145 de la loi des finances pour 2023 ;

- **Approuve** les résultats 2024 conformes aux écritures de fin d'exercice suivant le bordereau journal des titres de recettes cumulées et le bordereau journal des mandats de paiements cumulés, tels qu'ils ressortent des opérations assurées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 (y compris la journée complémentaire). Ces résultats sont également conformes aux opérations décrites dans le compte financier unique (CFU), en accord avec les comptes tenus par le comptable public assignataire, traduisant un résultat global excédentaire de 1 173 694,05 € (hors reste à réaliser).
- **Adopte** le compte financier unique 2024 conformément au projet de compte financier unique 2024.
- **Donne acte** à M. le Président du syndicat mixte de l'aérodrome de Troyes-Barbercy de la communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour l'année 2024.
- **Approuve** la détermination du résultat du budget 2024 pour un montant de 1 173 694,05 €, tel que présenté en seconde partie du rapport figurant en annexe.

Fait le 08 avril 2025

Pour extrait conforme,  
Le Président



Alain HUBINOIS

Extrait conforme à l'original,

Certifié exécutoire à compter du :

Date du contrôle de légalité